

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Police : une cellule d'analyse criminelle bientôt ouverte



Photo: DR

En prélude à cette ouverture prochaine, une formation d'analystes criminels s'est déroulée du 6 au 10 septembre dernier. C'est l'OIPC-Interpol qui a organisé ce renforcement des capacités opérationnelles en matière d'investigations

des officiers de police judiciaire.

Le projet d'ouverture d'une cellule criminelle d'analyse criminelle à Libreville est en gestation depuis 2019. Cette année-là, Interpol a organisé, du 14 au 15 novembre, deux ren-

contres des chefs de police d'Afrique centrale axées sur des questions sécuritaires dans la sous-région. Dans un tout autre cadre, depuis le 13 septembre 2021, les commissaires des Forces de police nationale sont en formation de renforcement

des capacités de gestion des unités de police dont ils ont la charge depuis le 13 septembre 2021. À l'École nationale de police d'Owendo.

Ce 2e séminaire des commissaires des FPN s'achève le 23 septembre.

### Quelques policiers en pleine formation.

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

d'une cellule d'analyse du renseignement criminel au sein des Forces de police nationale (FPN) qui sera basée à Libreville, et en collaboration avec l'OIPC-Interpol.

La préfecture de police a annoncé, le 14 septembre dernier sur sa page Facebook, la création

## Douma présente son récit de vie

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

dramaturge remonte à 1989 alors qu'il est invité à Brazzaville pour préparer la représentation théâtrale de Qui a mangé Mme d'Avoine Bergotha? de Sony Labou Tansi. Belle expérience pour lui puisqu'il côtoie une figure du théâtre et du cinéma français, Jean-Pierre Klein. Après, l'équipe doit s'envoler pour Limoges et le Festival international des francophonies. Seulement, le metteur en scène gabonais a un mauvais pressentiment et refuse de prendre le vol 772 UTA. Ce dernier, victime d'un attentat, crash emportant M. Klein. Cette tragédie hante encore Dominique Douma. Au point de vouloir partager cette funeste expérience.


«Assistant metteur en scène : chronique d'une tragédie». Non, il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre du comédien et metteur en scène Dominique Douma. Mais d'un récit de vie qui l'aura marqué depuis septembre 1989. Pour rappel, le terme récit de vie désigne la production orale d'une personne (appelée "narrateur" ou "narratrice"), à partir d'une sélection d'évènements vécus au cours de son existence. L'auteur a présenté son ouvrage vendredi passé à l'Institut français du Gabon.

L'histoire relatée par le



Photo: H.N.M

«L'assistant metteur en scène : chronique d'une tragédie» présenté par Dominique Douma.



### AVIS AU PUBLIC

**La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA) et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances (FGCA) portent à la connaissance du public des dispositions portant Code des Assurances relatives au paiement de la prime.**

«Il est interdit, conformément à l'article 13 du Code CIMA, à une société d'assurance de souscrire un contrat ou de remettre une attestation d'assurance à un souscripteur ou un assuré sans le paiement de la prime correspondante.

La seule dérogation de cette décision concerne les primes d'un montant supérieur à quatre-vingt (80) fois le SMIG annuel pour les branches autres que l'automobile, la maladie et les marchandises transportées.


Cette exception prévoit un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la prise d'effet du contrat, avec un engagement écrit du souscripteur de payer la prime avant l'expiration de ce délai.

Les intermédiaires d'assurance (agents généraux, sociétés de courtage et autres) sont interdits d'encaisser des primes, des fractions de primes, de faire libeller ou de recevoir des chèques libellés à leur ordre.

Cette interdiction ne s'applique pas aux paiements effectués en espèces n'excédant pas la somme de un (1) million de F.CFA par police ni aux paiements par chèques libellés à l'ordre de l'assureur.»

La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances attirent l'attention des assurés et souscripteurs, notamment de la branche automobile, sur les désagréments et autres contentieux pouvant découler du non-respect de cette décision, car l'absence de paiement de la prime à l'assureur entraîne la non-assurance.

Elles appellent à la compréhension de tous, pour la bonne application de cette mesure.



Dr Andrew GWODOG,  
PRÉSIDENT

LA FGCA

Alain Michel MASSOUSSOU

